

PARTIE 2

ORIENTATIONS ET ORGANISATION

Le diagnostic exposé dans la première partie de la présente charte analyse les forces et faiblesses du Pays et identifie une série d'enjeux qui expriment implicitement la volonté et l'ambition des responsables du Pays. Déjà, en effet, apparaissent en filigrane certains des axes d'intervention retenus dans le projet du Val de Lorraine.

L'objet de la seconde partie est d'exposer, d'une part, les principales orientations à moyen et long terme, que les responsables veulent donner à leur action et, d'autre part, de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'institution « Pays du Val de Lorraine ».

Quatre grands axes ont été distingués, correspondant chacun à une politique et à un champ d'action particulier. Ces quatre politiques, présentées de façon distincte pour la clarté du document sont, bien sûr, étroitement imbriquées. Les actions envisagées relèvent en effet, très souvent, de plusieurs axes.

Les orientations du Projet du Val de Lorraine se déclinent donc selon quatre politiques :
une politique de développement pour l'emploi,
une politique d'aménagement durable de l'espace,
une politique de services à la population,
une politique de la ville.

La politique de la ville est, par nature, transversale. Elle recouvre en effet des opérations qui pour la plupart relèvent également d'une ou plusieurs autres problématiques. Toutefois, compte tenu de l'importance de la rénovation urbaine dans la stratégie de Pays, il a paru nécessaire de la faire figurer en tant que telle.

Sont décrits ci-après les objectifs et sous-objectifs de chacune de ces politiques, illustrés par un certain nombre de projets particuliers, choisis parmi les plus significatifs. Chaque fois que cela est pertinent, des éléments d'information sont donnés sur la localisation ou la répartition géographique des actions envisagées.

Cette deuxième partie se termine par une présentation du dispositif organisationnel du Pays du Val de Lorraine, permettant d'assurer la mise en œuvre, l'évaluation et l'actualisation dans le temps du projet de Pays.